

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 OCTOBRE 2024

Le premier octobre deux mil vingt-quatre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe FRÉMONT, Maire.

PRESENTS : Messieurs Didier JEANTET, Jean-Pierre LAGNY, Olivier DUPUIS, Bruno FRÉNOT, Alexandre SELVA, Dominique MAGNIER, Jean-Pierre LEROY, Fabrice DECROIX, Mesdames Julie MÉGRET, Véronique CULERIER, Caroline LIOUT, Martine DRUOT,

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Florent LOCHOUARN donne pouvoir à M FRÉMONT Philippe
Madame Patricia MARCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre LEROY

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, sans restriction, le procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS POUR 2023

L'ensemble du CONSEIL MUNICIPAL DECLARE avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Communauté des communes des sablons pour 2023 et l'**APPROUVE**.

Pour : 13 Contre : 0 Abs : 1

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UN TROTTOIR DE LA RUE DES CHARDONNERETS ET CESSIOn DE CELUI-CI A M ET MME BOSSER

Compte tenu de l'inutilité d'une partie du trottoir du 6 rue de Chardonnerets à Lormaison (Oise) qui est en bordure de la parcelle AB n°196 d'une superficie de 1,504 m² (indiquée dans le plan de division ci-joint), LE CONSEIL MUNICIPAL, savoir :

- **DECIDE** la désaffectation de cette portion de trottoir et son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.
- **APPROUVE** la cession de cette partie du trottoir, à hauteur de 1,504 m², située devant le portail du 6 rue de Chardonnerets à Lormaison (Oise) au profit de Mr et Mme BOSSER pour un montant de 210 €.
- **AUTORISE** l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage de cette partie du trottoir
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, pour signer tout document, tout acte relatif à cette vente réalisée par Maître Pellegrin, notaire à Méru, l'ensemble des frais et honoraires étant à la charge de Mr et Mme BOSSER.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

ACHAT DE LA PARCELLE ZB 47

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'ACHETER à la SANEF la parcelle de terre cadastrée section ZB 47 d'une superficie de 498 m² pour un montant maximum de 448,20 €. LE CONSEIL MUNICIPAL donne tous pouvoirs à Mr FREMONT Philippe pour signer tout document, tout acte relatif à cette acquisition.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

ACHAT DES PARCELLES AB 146 ET AB 151

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'ACHETER à la SNC FONCIER CONSEIL les parcelles cadastrées section AB 146 et 151 d'une superficie totale d'environ 282 m² pour l'euro symbolique. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE tous pouvoirs à Mr FREMONT Philippe pour signer tout document, tout acte relatif à cette acquisition.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

BONS DE NOËL AU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON DECIDE d'offrir à chaque employé de la commune et aux personnes mises à disposition de la commune, par l'intermédiaire d'une association ou entreprise d'insertion, occupant un poste de travail depuis plus de deux mois pour un temps de travail effectif par semaine d'au minimum 20 heures, un panier garni ainsi qu'une carte cadeau Auchan d'une valeur de 150 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

THEATRE DU BEAUVAISIS

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association du comité de gestion du théâtre du Beauvais de **septembre 2024 au 30 juin 2025**.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

EMBAUCHE DE JEUNES POUR LES TRAVAUX PRINTEMPS/ETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de prendre des jeunes pour les travaux du printemps et de l'été 2025, en fonction des besoins de l'Adjoint chargé de la voirie et des bâtiments. Monsieur le Maire signera les contrats de recrutement des employés conformément à l'article 3 (1^{er} et 2^{eme}) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce personnel constitué d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services techniques.

Ces agents assureront des fonctions d'agents d'entretien des bâtiments et des espaces verts relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Ces agents non titulaires devront justifier du niveau des brevets des collèges. Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut en vigueur. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1^{er} et 2^{eme}).

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de **RECRUTER** un agent contractuel pendant l'absence de la secrétaire de mairie du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE l'attribution des subventions suivantes, savoir :

- **CLAM :** 1500 €

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE - RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au **CONSEIL MUNICIPAL** en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

La séance est levée à 20 heures 26 minutes.

Fait à Lormaison, le 02 octobre 2024

Le Maire,
Philippe FRÉMONT

